

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 février 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet

CE-2009-75-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-76-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2009-77-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 28 JANVIER 2009**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 janvier 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2009-78-DEC MODIFICATION / DESCRIPTION DE TÂCHES /
CABINET DU MAIRE**

ATTENDU QU'il est opportun de modifier la répartition des tâches du personnel du Cabinet du maire et de procéder à certains changements suite à la retraite de Mme Karo Michaud, coordonnatrice principale ;

ATTENDU QUE les tâches exécutées par Mme Michaud seront réparties autrement, augmentant, entre autres, d'une façon significative les tâches de Mme Michèle Durocher ;

ATTENDU QU'en plus de ses tâches habituelles, elle sera désormais responsable de l'agenda du maire ainsi que de la gestion et la coordination de plusieurs activités annuelles supportées par le cabinet ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif nomme Mme Michèle Durocher à titre de coordonnatrice adjointe au Cabinet du maire, et ce, du 5 janvier 2009 au 15 novembre 2009. Que sa rémunération soit fixée à l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément à l'échelle salariale des employés(és) cadres en vigueur.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de

travail avec Mme Michèle Durocher, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2009-79-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 15 décembre 2008.

CE-2009-80-DEC RAPPORT SYNTHÈSE / GESTION DU RISQUE / TEMPS VIOLENT DU 8 ET 9 MARS 2008

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-601-DEC, a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes afin d'étudier les recommandations formulées dans le rapport synthèse de la gestion du risque intitulé : « *temps violent du 8 et 9 mars 2008* »;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2008-12-15/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant rapport synthèse de la gestion du risque intitulé : « *temps violent du 8 et 9 mars 2008* » ;

ATTENDU le suivi des cinq (5) recommandations comme suit:

- Que la Direction de l'incendie conclue une entente avec un particulier pour garer un véhicule d'intervention et une équipe de pompiers afin d'intervenir dans le secteur Nord de La Plaine :
 - Le directeur de l'incendie a confirmé, le 12 décembre 2008, l'entente avec « Radiateur La Plaine » pour l'utilisation temporaire de la place d'affaires située sur le boulevard Laurier à titre de site secondaire d'intervention advenant une tempête de neige importante.
- Que la Direction de la police puisse compter sur un réseau de bénévoles motoneigistes pour assistance dans les opérations de secours aux automobilistes :
 - La Direction de la police a complété une entente avec les clubs de motoneiges et de VTT du secteur La Plaine.
- Que la Direction de la police puisse compter dans sa flotte automobiles, sur la disponibilité d'au moins deux (2) véhicules de type 4x4 :
 - Actuellement la Direction de la police possède un véhicule de type 4x4 et elle entend acquérir un second véhicule en 2009.
- Que la Direction de l'entretien du territoire s'assure que les entrepreneurs puissent être rejoints rapidement pour répondre aux appels d'urgence :
 - Dorénavant, les entrepreneurs devront s'assurer qu'ils puissent être rejoints rapidement pour répondre aux appels d'urgence. Il s'agit d'une obligation inscrite dans les devis des appels d'offres.
- Que la Direction de l'entretien du territoire puisse compter dans la flotte automobiles du service de la voirie, sur la disponibilité de véhicules de type 4x4 :

- Tout au long de l'année, la Direction de l'entretien du territoire a fourni aux contremaîtres du service de la voirie des véhicules de type 4x4.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif prend acte de la réalisation des cinq (5) recommandations du rapport synthèse de la gestion du risque intitulé : « *temps violent du 8 et 9 mars* ».

**CE-2009-81-DEC PROJET D'ENTENTE / PRÊT DE LOCAUX /
FOURNITURE DE SERVICES AUX SINISTRÉS /
COLLÈGE SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a des obligations en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q. c.s-2.3)*;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est dotée d'un plan de sécurité civile et d'une organisation municipale de sécurité civile (OMSC) pour l'application de ce plan;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir des centres d'hébergement, de services sanitaires ou rafraîchissement pouvant servir à toute situation décrétée lors d'un sinistre;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Sacrement accepte de mettre à la disposition de la Ville de Terrebonne des locaux en cas de sinistre;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2008-12-15/02 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant le projet d'entente à intervenir avec le Collège Saint-Sacrement pour le prêt de locaux et la fourniture de services aux sinistrés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec le Collège Saint-Sacrement pour le prêt de locaux et la fourniture de services aux sinistrés, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2009-82-DEC PLAN DES MESURES D'URGENCE /
CHAPITRE VII / MÉCANISMES DE
COORDINATION EN RÉPONSE À UN SINISTRE**

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-291-DEC, a mandaté la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté ladite Commission pour faire l'étude et le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU le rapport déposé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, intitulé « Chapitre VII, mécanismes de coordination en réponse à un sinistre »;

ATTENDU QUE ce rapport traite des éléments suivants:

- ✓ mise en contexte;
- ✓ niveau stratégique;
- ✓ palier politique et administratif;
- ✓ coordination municipale;
- ✓ niveau tactique;
- ✓ niveau opérationnel.

ATTENDU la recommandation numéro SP-2008-12-15/03 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt du rapport « Chapitre VII, mécanismes de coordination en réponse à un sinistre »;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport « Chapitre VII, mécanismes de coordination en réponse à un sinistre », dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2009-83-REC DÉSIGNATION / ARTICLES 35 ET 36 DE LA
LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentements concernant les ententes visées à l'article 36 de ladite Loi, à savoir :

- 1) à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du *Code civil*;
- 2) à des travaux de drainage de ce terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui :
 - a. utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
 - b. qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - c. dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;
- 3) au découvert en vertu de l'article 986 du *Code civil*.

ATTENDU la désignation de M. Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale, par la résolution du Conseil numéro 486-09-2008 adopté le 8 septembre 2008 ;

ATTENDU la fin d'emploi de M. Éric Gauthier en date du 23 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ce dernier et de désigner Mme Marie-Josée Chicoine, chef inspecteur au service permis et inspection à la Direction de l'aménagement du territoire, pour agir dans le cadre des fonctions énoncées aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil de désigner Mme Marie-Josée Chicoine, chef inspecteur au service permis et inspection à la Direction de l'aménagement du territoire, pour remplir temporairement les fonctions prévues à la Loi dans le cadre des règlements des mécontentements mentionnées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et à titre de personne désignée selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à la MRC Les Moulins.

**CE-2009-84-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 863 401,33\$ préparée le 30 janvier 2009.
-

**CE-2009-85-REC PROJET DE RÈGLEMENT / TRAVAUX DE
PAVAGE SUR LA RUE J.-G.-AUBRY**

ATTENDU QUE la rue J.-G.-Aubry comporte quatorze (14) unités d'évaluation ;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont requis sur cette rue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (267) pour la réalisation des travaux de pavage de la rue J.-G.-Aubry, et pour ce faire, un emprunt au montant de 108 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2009-86-REC PROJET DE RÈGLEMENT / TRAVAUX DE
PAVAGE SUR LA RUE DU SÉPALE**

ATTENDU QUE la rue du Sépale comporte vingt-sept (27) unités d'évaluation ;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont requis sur cette rue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (268) pour la réalisation des travaux de pavage de la rue du Sépale, et pour ce faire, un emprunt au montant de 169 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2009-87-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Daniel Boissonneault au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 9 février 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2009-88-DEC MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES TRAVAUX / PROJET ALEXANDRE-COUSINEAU / PHASE 5 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURE, TROTTOIR, PAVAGE SUR PLUSIEURS RUES 2008

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 371-07-2008 adoptée le 14 juillet 2008 acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour des travaux de bordures, trottoirs, pavage sur les rues de Plaisance, de Maincourt, de Challans, de Montreuil, de Strasbourg, de Cavaillon, de Chambéry, Thomas-Édison, Armand-Bombardier et le boulevard des Plateaux, pour un montant de 2 601 185,90\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la portion des travaux octroyée pour le projet Alexandre-Cousineau – phase 5 est imputable au règlement numéro 363 (tronçon avec riverains) ;

ATTENDU QUE dans la répartition actuelle, la section des travaux du boulevard des Plateaux imputable au règlement numéro 363 a été imputé au règlement numéro 368 (tronçon avec riverains) ;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a procédé à une nouvelle répartition des quantités de travail afin d'imputer les travaux prévus dans les règlements d'emprunt appropriés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le transfert de budget afin de respecter la répartition des travaux prévue initialement dans chacun des règlements.

Que les fonds soient imputés aux règlements 363 et 368 selon la répartition suivante :

Règlement	Montant actuel	Montant corrigé
	(plus taxes de vente applicables)	
363	386 828,29\$	430 887,98\$
368	<u>253 615,89\$</u>	<u>209 556,20\$</u>
	640 444,18\$	640 444,18\$

CE-2009-89-DEC AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET AU MDDEP / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE ET SERVICES MUNICIPAUX / RANG SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2008-1217-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme BPR-Triax pour la préparation des plans, devis et évaluation environnementale pour des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et services municipaux dans le rang Saint-François, le tout pour un montant de 84 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE pour procéder aux travaux une demande de certificat d'autorisation doit être effectuée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la firme BPR-Triax soit et est autorisée à faire une demande d'autorisation de travaux auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2009-90-DEC CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 760\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue Paul-Émile. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23264 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 670\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la rue Saint-Jean. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 68745 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 056,32\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Charbonneau. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 1305 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 250\$ dans le cadre de la subdivision de sept (7) lots en bordure de la rue Paradis. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Jean, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 188 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 920,22\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure du chemin Saint-Roch. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 70031 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 35,57\$ dans le cadre d'une subdivision en bordure du chemin Saint-Roch. Le tout est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 69379 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 675\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la rue Pouliot. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 16372 de ses minutes.
-

**CE-2009-91-REC ZONES INONDABLES 2005 / RIVIÈRE DES
MILLE ÎLES**

ATTENDU le rapport de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, concernant les nouvelles cotes soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par le Centre d'expertise hydrique du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'adresser une demande à la MRC les Moulins afin qu'une modification relative aux zones inondables soit apportée au schéma d'aménagement pour y intégrer les nouvelles cotes de crues (2005) réalisées par le Centre d'expertise hydrique du Québec ainsi que les cartes réalisées par la Communauté métropolitaine de Montréal.

**CE-2009-92-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / IMMEUBLES MARCHÉ
TERREBONNE INC. / RUE ARMAND-
BOMBARDIER**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes sur une partie des lots 3 358 652 et 3 440 339 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 69478 de ses minutes.

CE-2009-93-DEC CAMP DE JOUR AQUATIQUE

ATTENDU QUE dans le cadre du budget 2009, la Direction du loisir et vie communautaire a prévu l'ajout d'un programme de camp de jour aquatique dans le but d'augmenter l'offre de services à la population ;

ATTENDU QUE ce programme vise les enfants de six (6) à douze (12) ans et comporte des volets selon les groupes d'âge, d'apprentissage de la natation, de cours de sauvetage de base et de découverte des activités aquatiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à mettre de l'avant son programme de camp de jour aquatique.

**CE-2009-94-REC SUBVENTIONS DIRECTES AUX ORGANISMES
/ BUDGET 2009**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Comité d'aide aux Lachenois Salaire de la directrice générale	30 000 1 versement
Comité d'aide aux Plainois soutien aux opérations	10 000 1 versement
Maison des Jeunes Terrebonne 2003 inc. soutien aux opérations	132 550 mensuel 12 versements
Chevalier de Colomb de Lachenaie festival de pêche	1 600 1 versement
Comités de quartiers Georges VI fête de quartier (3 700\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	5 000 1 versement
Chevalier de Colomb de La Plaine fête Nationale	26 000 2 versements
Club Optimiste Lachenaie fête Nationale	26 000 2 versements
SODECT fête Nationale	107 000 2 versements
Gala du Griffon d'or soutien aux opérations	20 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA soutien aux opérations	15 000 1 versement
Comité d'aide aux Lachenois Local Grande Allée	33 150 12 versements
Chevalier de Colomb de Terrebonne Subvention prêt du local	13 500 1 versement

Que lesdits montants soient pris à même les fonds des postes budgétaires numéros 02-790-00-910 (extra comptable 0220) et 02-790-00-910 (extra comptable 0040). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0016 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-95-DEC SOIRÉES D'OBSERVATION D'ÉTOILES / CLUB
ASTRONOMIE DES MOULINS / MAI À
OCTOBRE 2009**

ATTENDU la demande du Club astronomie des Moulins pour tenir, comme les années passées, des soirées d'observation d'étoiles pour l'année 2009 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club astronomie des Moulins à tenir des soirées d'observation d'étoiles pour l'année 2009 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h. Les activités seront remises au lendemain de chacune de ces dates en cas de mauvaise température.

Les dates sont les suivantes :

Mai	1-8-15-22-29
Juin	5-12-19-26
Juillet	3-10-17-24-31
Août	7-14-21-28
Septembre	4-11-18-25
Octobre	2-9-16-23-30

Le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux alentours du parc.

2) **Heure d'activité**

Les activités pourront se poursuivre jusqu'à 1 h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-96-DEC FÊTE DES BÉNÉVOLES 2009 / CHOIX DES ARTISTES

ATTENDU QUE la prochaine Fête des bénévoles aura lieu le samedi 19 septembre 2009 à la salle du Collège Saint-Sacrement ;

ATTENDU l'offre de services faite par la firme UniVision productions pour un spectacle « chanson et humour » avec MM. Mario Pelchat et Laurent Paquin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la Fête des bénévoles 2009 le samedi 19 septembre 2009 au Collège Saint-Sacrement.

Il est également unanimement résolu que M. Stephan Turcotte soit autorisé à signer le contrat avec le producteur UniVision productions pour l'embauche du chanteur Mario Pelchat et de l'humoriste Laurent Paquin, le tout pour un montant de 27 000\$ (taxes en sus) (proposition numéro 2). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0017 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-97-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 15.

Président

Secrétaire